

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 23/07/2024
DECISION N° 20240723_B_099

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY,

Était excusé représenté : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric
GIRODET

Etaient excusées : Nathalie JOLIVET, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la décision du bureau n° 20210720_B_104 du 20 juillet 2021 portant
sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'immobilier route
de la Flachère

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :
Objet : Demande de dégrèvement Monsieur LEDDA à Saint Ferréol d'Auroure

Le Bureau,

N° 20240723_B_099

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Rejette la remise gracieuse de dette pour une surconsommation estimée
à 64 m3 pour la consommation d'eau et d'assainissement :
M. Nicolas LEDDA
Chemin de la Sagne – 43 330 Saint Ferréol d'Auroure

Le syndicat informe que cela ne rentre pas dans le cadre de la loi (la
consommation n'ayant pas doublée).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 juillet 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240723-20240723_B_099-AU
Reçu le 30/07/2024